



Délibération N° 14 2021 18

OBJET : Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 17, rue des Mariniers à Paris 14ème arrondissement et autorisation à la Maire du 14ème arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics, en application de l'article R.2123-1-3° du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le marché public portant sur l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 17, rue des Mariniers à Paris 14ème arrondissement, dont la société « La Maison Bleue » est titulaire depuis le 1^{er} août 2016, arrivera à son terme le 31 juillet 2022.

Cet équipement municipal, de 66 places, est inscrit à l'inventaire des équipements de proximité du 14ème arrondissement. En conséquence, il revient au Conseil du 14ème arrondissement de se prononcer sur son mode de gestion lors du renouvellement de ce marché.

Parmi les différents modes de gestion possibles, à savoir la régie directe, la délégation de service public et le marché public, ce dernier apparaît le mieux adapté aux caractéristiques de cet établissement. En effet, le recours à la gestion externalisée plutôt qu'à la régie directe permet de mettre en œuvre des horaires d'ouverture décalés (8h-19h30). En outre, contrairement aux établissements gérés en DSP qui accueillent une majorité d'enfants à temps partiel, la procédure de marché public convient aux crèches et multi accueils, dont la totalité des places à temps plein est attribuée par la mairie d'arrondissement.

Dans le cadre de ce marché, le gestionnaire retenu est contrôlé par le service de la protection maternelle et infantile (PMI). Il doit se conformer aux exigences du marché, élaboré dans le strict respect des règles de sécurité et d'accueil des jeunes enfants à Paris. À ce titre, la composition de l'équipe de personnel auprès des enfants respecte un taux de qualification d'au moins 50% de personnel diplômé.

Pour l'ensemble de ces raisons, il est proposé au Conseil du 14ème arrondissement de maintenir le marché public comme mode de gestion de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 17, rue des Mariniers à Paris dans le 14ème arrondissement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire du 14^{ème} arrondissement.